



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

MARDI , LE 18 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, mardi, le 18 octobre 2016 à 16h00. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Réjean Belleville et Michel Picard.

En l'absence de la secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marie-Claude Parent, est également présente.

Absents : les conseillers Pierre Guilbault et Pierre Venne.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Embauche d'un inspecteur municipal
- 05- Embauche d'un concierge
- 06- Appel de candidatures : poste journalier
- 07- Période de questions
- 08- Levée de l'assemblée

01- Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02- Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2016-10-317

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- Embauche d'un inspecteur municipal

ATTENDU QUE suite au départ de monsieur Marc-Antoine Langlois, le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant et que la Municipalité désire le combler ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-10-318

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Alexandre Fortier au poste d'inspecteur municipal et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectués dans les semaines à venir;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi;

Que la date du début d'emploi est fixé au 31 octobre 2016;

Que le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Alexandre Fortier;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05- Embauche d'un concierge

ATTENDU QUE le poste de concierge est devenu vacant suite à la démission verbale de monsieur Guy Rozon;

ATTENDU QUE, suite aux entrevues de sélection qui ont eu lieu, la municipalité désire embaucher madame Marilyn Rodney au poste de concierge avec le statut de personne salariée à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

2016-10-319

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu

D'embaucher madame Marilyn Rodney au poste de concierge avec le statut de personne salariée à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective;

Que la date du début d'emploi est fixé au 19 octobre 2016 ;

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par la convention collective en vigueur ;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes de pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectuées dans les semaines à venir ;

Que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à madame Marilyn Rodney et la



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

meilleure des chances dans ses fonctions ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Marilyn Rodney;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- **Appel de candidatures : poste journalier**

ATTENDU QUE les employés numéros 32-0005 et 32-0003 sont en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement temporaire des journaliers;

EN CONSÉQUENCE,

2016-10-320

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/ secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste de journalier en remplacement pour une durée indéterminée avec possibilité de permanence ;

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 515,00\$, plus les taxes applicables, pour la parution de l'offre d'emploi dans le journal ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- **Période de questions**

Il y a eu une période de question.

08- **Levée de l'assemblée**

2016-10-321

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 16h16.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière adjointe